



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 21 mai 2009 — N° 33

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Arcand, ministre des Relations internationales, propose que le projet de loi n° 17, Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le projet de loi n° 13, Loi sur l'Institut national des mines, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 13 est adopté.

Adoption du principe

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 37, Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 37 est adopté.

21 mai 2009

Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 37 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 11 h 12, à la demande de Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 20 et 52 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 13 h 40.

La séance reprend à 13 h 39.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration concernant l'hommage à M. Jean-Pierre Béliveau.

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration concernant les députés d'un jour.

21 mai 2009

M. Lehouillier (Lévis), en remplacement de Mme St-Pierre (Acadie), fait une déclaration concernant la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration concernant Francis Murphy, récipiendaire du prix Personnalité de la relève municipale de l'année.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant le 150^e anniversaire de la ville de Granby.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant Grosse-Île.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant le caribou de la Gaspésie.

M. Huot (Vanier) fait une déclaration concernant la Journée internationale de la diversité biologique.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant Xavier Dolan au Festival de Cannes.

À 13 h 51, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 heures.

21 mai 2009

Les travaux reprennent à 14 h 09.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil des Innus de Pessamit, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, et le gouvernement du Québec;

(Dépôt n° 366-20090521)

L'entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil de la Première nation Eagle Village-Kipawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 367-20090521)

M. le président dépose :

Le tome I du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, accompagné d'une brochure exposant les faits saillants du rapport.

(Dépôt n° 368-20090521)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

Un document présentant la composition de l'équipe artistique de Dr Clown.

(Dépôt n° 369-20090521)

21 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Malavoy (Taillon) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 4 mai 2009, adressée à Mme Patricia Hanigan, directrice générale du Collège de Rosemont, par Mme Hélène David, sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant la reconnaissance dans le domaine des pratiques sociales novatrices, accompagnée du résultat de l'évaluation du Collège.
(Dépôt n° 370-20090521)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Copie d'un rapport, en date du 27 février 2009, présentant l'évaluation de la pertinence et de la qualité pour la reconnaissance de centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices.
(Dépôt n° 371-20090521)

À la demande de M. le président, M. Drainville (Marie-Victorin) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Drainville (Marie-Victorin), et M. Deltell (Chauveau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à monsieur Bernard Derome pour sa contribution exceptionnelle au journalisme, à la télévision et à la culture québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

21 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2) et 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères sympathies à la famille de monsieur Marcel Robidas, maire de Longueuil de 1966 à 1982, décédé dimanche dernier à Longueuil;

QU'elle souligne son travail rigoureux et acharné pendant les 16 années où il a occupé ses fonctions de premier magistrat ainsi que son dévouement pour le développement de la Montérégie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'entendre la Protectrice du citoyen concernant son rapport annuel.

21 mai 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi.

Après débat, le rapport est adopté.

À 15 h 43, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 54.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Malavoy (Taillon) à Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont;

21 mai 2009

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Lapointe (Crémazie) à Mme Blais, ministre responsable des Aînés, concernant les préposés aux bénéficiaires dans les résidences privées pour personnes âgées.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 52 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 26 mai 2009, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 21, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 mai 2009, à 9 h 40.

Le Président

YVON VALLIÈRES